



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2022-468

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:


Règlement n° 2022-468 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 375 000 \$

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 18 mai 2022 le règlement 2022-468.

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


DONNÉ à Beauceville ce 15 juin 2022.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 15 juin 2022.

Signé le 15 juin 2022 à Beauceville


SANDRA BERNARD
Greffière